

BUREAUX : RUE NAIN,

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboux, au Journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaux, Libraire-Bouillier, 5, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 07, 8 12, 9 48, 11 37, m.; 12 26, 1 56, 3 42, 5 14, 6 45, 8 36, 11 14; — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m.; 1 15, 2 46, 4 58, 5 38, 6 18, 10 22, 11 51. Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 10 05, 11 15; Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 50, 8 09, 9 41, 11 28, 12 47, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02; Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 11, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 40.

BOURSE DE PARIS

DU 1^{er} JUILLET

3 0/0	53 80
4 1/2	80 75
Emprunt 1871	89 95
Emprunt 1872	90 90

DU 2 JUILLET

3 0/0	56 10
4 1/2	81 50
Emprunt 1871	90 59
Emprunt 1872	91 25

ROUBAIX, 2 JUILLET 1873

L'opposition voudrait bien jeter la division dans la majorité au moyen des lois constitutionnelles. Mais, jusqu'à présent, ce qui apparaît le plus clairement, c'est la division et l'incertitude de l'opposition elle-même. Elle ne sait pas ce qu'elle veut. Les uns annoncent que M. Dufaure fera sa proposition aujourd'hui, les autres, que tout est ajourné. Et même, d'après le *Bien public*, M. Dufaure se contenterait de faire en quelque sorte un acte interruptif de prescription et de demander si les lois constitutionnelles sont abandonnées. Enfin on raconte que, dans l'entourage intime de l'ex-président, on est loin d'être d'accord, et que M. Barthélemy Saint-Hilaire serait opposé à la démarche de M. Dufaure. Ajoutez à cela que la plus grande partie de la gauche est absolument opposée à toute mesure constitutionnelle, et l'on comprendra que, dans cette circonstance, l'embarras ne soit pas du côté du gouvernement.

Le mouvement conservateur dans les départements se fait sans bruit, mais il s'accroît. Nous avons un fait nouveau à vous citer. Dans le département des Landes, le canton Castels avait à élire un conseiller général; deux candidats se trouvaient en présence, M. Boulart, conservateur, établi depuis un an à peine dans le canton, et M. Boucaud, député du département radical, et possédant une fortune de plus de trois millions, ce qui ne nuit jamais à l'influence d'un candidat, même radical. Eh bien, M. Boucaud n'a obtenu que 322 voix, tandis que M. Boulart était élu par 1,729 voix.

CHRONIQUE

M. Ferdinand de Jouvencel, député de Seine-et-Oise, dont on a annoncé la mort, était né à Versailles en 1804. Il avait commencé sa carrière politique en 1842, comme représentant du dixième arrondissement de Paris à la Chambre des députés. Signataire de la protestation du Conseil d'Etat contre le 2 décembre, il resta à l'écart pendant toute la durée de l'Empire. Après le 4 septembre, il devint président du Conseil d'Etat. Il avait été nommé représentant de Seine-et-Oise le 2 juillet 1871 et siégeait à gauche. Sa mort porte à dix le nombre des sièges vacants à l'Assemblée.

L'Union dit que M. Dannassans, préfet de la Côte-d'Or, a été appelé à Versailles pour fournir des explications sur l'attitude des autorités de Beaune lors du retour dans cette ville des pèlerins de Paray-le-Monial.

Le *Rapide* et l'*Hirondelle* sont partis de Cherbourg pour les côtes d'Angleterre, où ces deux bâtiments devanceront l'escadre

française qui doit amener le Schah en France.

A l'occasion de l'arrivée du Schah, toutes les peines disciplinaires de l'armée seront levées.

Les élèves des Lycées, armés de leurs chassepots, figureront à la revue qui sera donné de jeudi en huit au bois de Boulogne, en l'honneur du Schah de Perse.

On assure que le résultat de la visite du Schah à Paris sera un traité de commerce avec la France. Le ministre des affaires étrangères a précédé son souverain dans ce but.

On lit dans l'Union :

Un de nos amis de Vienne, en position d'être bien informé des choses diplomatiques, nous adresse les lignes suivantes :

La loi contre les corporations religieuses, à Rome, a donné lieu à une certaine émotion dans le monde diplomatique. Il est bien vrai que des observations ont été adressées au gouvernement italien par M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères. Les journaux de France, d'Italie et d'Allemagne en ont parlé inexactement. Ces observations n'ont aucune portée comminatoire, mais elles tendent à sauvegarder le principe du droit; je puis même vous dire que M. Fournier, ministre de France à Rome, a été embarrassé du langage assez ferme de M. le duc de Broglie, et qu'il a hésité à communiquer ces observations au gouvernement italien. Il a dû pourtant s'exécuter.

M. le duc de Broglie entend laisser au gouvernement italien la responsabilité de ses actes contre les corporations religieuses à Rome. Une copie de ses observations a été remise au cardinal Antonelli. Le gouvernement de l'Autriche-Hongrie a cru devoir, dans cette question, adopter la même marche et le même langage que le gouvernement français.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 1^{er} juillet 1873.

Vous n'avez pas publié les fautes commises par les chefs du centre droit dans la commission des Trente, quand ils s'avisèrent d'entreprendre avec M. Thiers des négociations qui n'ont profité, en réalité, ni à l'ex-président, ni à la commission elle-même. C'est que, après tout, rien ne peut remplacer, dans la conduite politique, la fermeté des principes, la droiture et l'honnêteté.

Les mêmes chefs du centre droit sont à la veille de recommencer les mêmes fautes, à propos de la mise à l'ordre du jour des questions constitutionnelles. Elles étaient la base du programme de la république conservatrice de M. Thiers; ce programme a donc dû disparaître, par la logique de la situation, avec l'ex-président. Ce n'est pas impunément que, en politique, les hommes d'état manquent à la logique de leur situation. Vouloir reprendre les questions constitutionnelles de M. Thiers, c'est se placer sur le terrain de la république conservatrice, et, par conséquent perdre tout le bénéfice de la victoire du 24 mai.

Je crois savoir que la majorité des ministres préféreraient un ajournement de l'examen des questions constitutionnelles. La réunion du centre droit, en

se montrant favorable à la nomination immédiate d'une commission pour l'examen des projets de loi constitutionnels, veut créer, bien inutilement, des embarras au gouvernement du maréchal-président et susciter de fatales divisions au sein de la majorité.

Le *Franciais*, avec sa politique vertueuse, n'a pas manqué de soutenir le projet funeste des chefs du centre droit. J'espère qu'ils réfléchiront aux conséquences d'une pareille attitude, qui ne peut profiter qu'à M. Thiers et à ses alliés de toutes les gauches.

On assure que le mouvement pour les grandes préfectures est ajourné après la libération complète du territoire.

Le général Lamiral, sur l'avis du conseil des ministres, vient d'interdire la reprise de *la Roi s'amuse*, de Victor Hugo, pièce outrageante de nos plus grandes traditions nationales, et qui devait être jouée pour l'ouverture du théâtre de la porte St-Martin. Les radicaux préparent des manifestations anarchiques pour les représentations de ce drame.

Des dépêches diplomatiques de Berlin me font connaître que le mouvement des pèlerinages en France a le don de déplaire vivement au prince de Bismarck; il a été surtout très-irrité de la présence des Alsaciens-Lorrains aux pèlerinages de Chartres et de Paray-le-Monial, avec des bannières ornées de crepes et des inscriptions exprimant l'espoir du retour à la France. La haine de M. de Bismarck contre notre pays est plus violente que jamais; il serait enchanté d'avoir une occasion de mieux nous affaiblir et nous ruiner.

P.-S. — M. Thiers s'est montré aujourd'hui à la gare pour se rendre à Versailles. Il a été accueilli par deux cris de: Vive Thiers! Il était accompagné de MM. Barthélemy Saint-Hilaire, de Rémusat et de Choiseul. En arrivant à la Chambre il est honoré d'une poignée de main de M. Gambetta.

On annonce que M. Dufaure, avant de réclamer la mise à l'ordre du jour des projets de loi constitutionnelles, doit demander demain l'avis du gouvernement sur l'opportunité de cet examen.

Le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie se réunira jeudi prochain en assemblée générale pour prendre une décision au sujet du rapport de la sous-commission; le rapport lui sera lu ce matin par M. Chesnelong, propose divers projets d'impôts, l'exercice sur les étoffes et la révision du cadastre.

Le projet de loi de la réorganisation de l'armée sera mis à l'ordre du jour en première lecture lundi prochain.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 1^{er} juillet.

Je vous ai envoyé hier la grave résolution adoptée par le Centre droit relativement aux projets de lois constitutionnelles; cette décision a produit un certain étonnement et quoique l'on connait la disposition d'esprit du centre

droit un peu trop porté à faire ses opinions, et à faire de la politique de circonstances, au lieu de politique de principes, on ne pouvait s'empêcher de constater que le centre droit se laisse aller en ce moment à cette tendance qui s'est tristement manifestée à propos de l'œuvre de la commission des Trente. Tous les résultats du grand acte parlementaire peuvent être perdus, si le centre droit ne comprend la gravité de la situation et s'il se laisse encore une fois envelopper dans les lacets que M. Thiers tend encore autour de lui.

Un conseil de ministres a été tenu ce matin; tous les ministres se sont prononcés d'une façon très-énergique contre la mise à l'ordre du jour et ont émis l'opinion qu'il importait que le gouvernement réclamât l'ajournement.

M. de Broglie seul, se serait prononcé dans un sens opposé, il a été d'avis qu'à la demande de M. Dufaure le gouvernement répondit qu'il se désintéressait et laissait l'Assemblée libre de se prononcer dans tel sens qui lui conviendrait.

Il paraîtrait, du reste, que M. Thiers a complètement modifié sa tactique; ne pouvant plus compter sur le concours d'une importante fraction de la gauche, trouvant la droite hostile, le centre droit divisé, il a compris que réclamer la mise à l'ordre du jour des projets constitutionnels, c'était s'exposer à un échec, dont les conséquences pourraient être déplorables pour les desseins de M. Thiers; il s'est mis alors en rapport avec un certain nombre de membres du centre droit, leur a exposé qu'il n'entendait point demander une discussion immédiate, mais que le dépôt des projets ayant été effectué, il n'avait d'autre intention que de demander au gouvernement quelles étaient ses intentions et ses vues.

M. Dufaure a été des plus conciliants, dit ce matin un des organes du centre droit; M. Dufaure serait dans une remarquable maîtrise d'habileté et d'opportunité un choix tout indiqué. Le centre droit ne comprend donc pas qu'on vient le tromper encore une fois et qu'en agissant de ce ton doucereux, MM. Thiers et Dufaure comptent sur leur confiance, pour s'insinuer dans la place et à un moment donné ressaisir un pouvoir qu'un acte d'énergie leur avait fait perdre. Les pourparlers ont eu lieu toute la journée entre la droite et le centre droit; plusieurs députés de ce dernier groupe comprennent le danger et ne veulent pas revenir les dupes de MM. Thiers et Dufaure; l'Assemblée a d'importantes lois de réorganisation à voter, il ne faut pas nous ne savons sous quel prétexte et dans quel but, que certains membres du gouvernement actuel, oublient le rôle qui leur a été assigné et qu'ils ont accepté, dans la journée du 24 mai.

Au moment où je vous écris, les bureaux de la droite et du centre droit sont réunis, pour tâcher de s'entendre et de se concerter; la droite aura ce soir une réunion aux Réservoirs.

On répand le bruit que la commission du budget, après avoir constaté l'énorme

déficit laissé par le dernier gouvernement, aurait reconnu que l'état des finances ne permettrait pas d'appliquer immédiatement à l'armée les réformes contenues dans le projet de réorganisation. En conséquence, la commission du budget demanderait que la discussion du projet de réorganisation de l'armée fut renvoyé à l'an prochain.

A part les déficits malheureusement trop constatés laissés par le gouvernement de M. Thiers, la nouvelle mise en circulation sur la remise de la discussion de la loi sur l'armée, est, croyons-nous savoir, complètement exacte. Le projet sur la réorganisation de l'armée, sera même, nous assure-t-on, déposé demain et la première délibération aurait lieu lundi prochain.

M. Thiers, comme pour rendre courage à ses partisans, à la veille du nouvel assaut qu'il compte livrer au pouvoir, a paru aujourd'hui à l'Assemblée, il a été assis à côté de M. de Tillancourt; aucune manifestation n'a signalé son entrée et sa sortie.

Les députés catholiques à Paray-le-Monial

Un beau récit nous est adressé par un témoin oculaire, nous dirions même, sans la crainte d'être indiscret, pas un des membres les plus autorisés de la manifestation religieuse du 20 juin. Après les informations que notre chronique avait données, il est l'éloquent résumé sous l'impression duquel nous voulons laisser nos lecteurs.

Le 29 juin a eu lieu, au milieu des splendeurs d'une journée magnifique, la continuation de quelque sorte officiel des pèlerinages de Paray.

Ce n'est pas seulement, en effet, une ville, un département qui s'y est rendu, c'est la France qui est venue dans la personne de ses représentants, se prosterner au sanctuaire du Cour de Jésus.

Sinon comme délégués, du moins comme représentants officiels de l'Assemblée nationale, MM. le comte de Diesbach, président, de Belcastel, Chesnelong, Keller, baron de Vindis, membres du comité directeur de la ligue de Paray-le-Monial, réunis à leurs collègues MM. le comte d'Abbadie de Barrau, de Labassatière, de Bermond, Besson, Buisson, comte de Bouillé, de Carayon-Latour, comte de Cintré, Combier, comte de Cornulier-Lucinière, Dufaure, (Basses-Pyrénées), de Colombet, Cottin, comte Desbassyns de Richemont, de Féligonde, Glas, Keller, de Kérider, vicomte de Kermenguy, James, Kolb-Bernard, baron de Lagrange, duc de Larocheffoucauld-Bisaccia, vicomte de Lorgeril, marquis de Lur-Saluces, comte de Kergorlay, Pajot, Pory-Papy, marquis de Quinsonas, vicomte de Rodez-Bénévent, de Saint-Victor, de Sugny, Pradié, Riant, général du Temple, Théry, Vidal, Vimal-Dessaignes sont arrivés à Paray, vers sept heures du matin.

Les membres du clergé les attendaient à la gare, accompagnés d'une foule nombreuse dans laquelle le premier sentiment de surprise et de curiosité fit bientôt place aux expressions les plus vives de la sympathie et de la reconnaissance.

Le comte de Diesbach, porteur de la bannière que lui et ses collègues allaient offrir

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 3 JUILLET 1873

— 28 —

LE

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

XX

Quelques jours s'écoulèrent. M. de Kergorlay, ignorant ce qui se passait, ne savait que penser et se perdait en conjectures. Un matin, il reçut du ministère de la marine l'ordre de départ. Cet ordre était formel et les délais étaient si sévèrement calculés que, même en prenant les voies rapides, Octave n'avait guère plus d'un jour dont il put disposer à sa guise. Le reste de son temps allait se trouver dévoré par le voyage. Il ne voulut pourtant point partir sans revoir la jeune fille. Il parvint à lui faire venir un billet dans lequel il sollicitait un dernier rendez-vous, dans une grotte appelée les Roches-Vertes, près du rivage.

Pour son malheur, Marthe ne sut pas résister à cette invitation dont son cœur innocent ne comprit pas tout le danger. Hélas! elle devait y perdre plus que la vie.

Le lendemain, le vicomte quittait le château de Viméuse et s'en allait à Toulon s'embarquer pour les Grandes Indes.

A partir de ce moment, un chagrin profond s'empara de la jeune fille, et l'on peut dire, pour employer une expression vulgaire, mais énergique dans sa simplicité même, qu'elle dépérisait à vue d'œil.

C'était un changement physique et moral tout à la fois; le corps et l'âme souffraient également.

Elle maigrissait de jour en jour, et pâlisait d'heure en heure, tandis que des malaises nouveaux, inconnus pour elle, ébranlaient sa santé, jadis si robuste, et troublaient sa vie jusque dans ses sources les plus intimes et les plus profondes.

C'était à ne plus la reconnaître, tant elle était devenue morose et sombre. Au lieu de rechercher la société des amies de son âge, avec lesquelles autrefois elle se plaisait tant, elle ne souhaitait plus rien au monde que la solitude. La compagnie des autres lui était importune, et elle ne songeait qu'à la fuir.

Une seule avait trouvé grâce devant ses yeux, c'était la fille de maître Tournébut, cette jolie et bonne Clémence, dont la tendre affection lui rendait parfois un peu de calme; Marthe, du reste, ne lui avait fait aucun aveu: elle n'en avait fait à personne. Elle envenimait son

secret brûlant dans son cœur.

Un jour, Clémence lui dit :

— Mais qu'as-tu donc à être si triste ?

— Moi? Rien, je te jure... je ne suis pas triste.

— Soit! Mais alors, pourquoi cette larme dans tes yeux ?

— Tu te trompes, Clémence, j'ai les yeux secs!

— Est-ce que, par hasard, tu serais amoureuse ?

— Moi? fit-elle d'un air de dédain; moi, amoureuse! Eh! de qui donc pourrais-tu bien l'être ici ?

— De ceux qui n'y sont plus.

Une faible rougeur teignit les pommettes de Marthe.

— Je crois que j'ai deviné juste, continua Clémence à voix basse, et je me trompe fort, ou il y a de par le monde, là-bas, bien loin, je ne sais où, de l'autre côté de la mer, un bel officier qui me fait l'effet de te tenir singulièrement au cœur!

— Tais-toi! tais-toi! s'écria Marthe en mettant une main brûlante sur les lèvres de son amie, si tu n'aimes, ne prononce jamais son nom!

— Ah! pauvre amie, tant que cela fit la jeune paysanne en embrassant la fille de Jacques avec un élan d'affection sincère et vraiment émue.

— Oui, tant que cela! fit Marthe en cachant sa tête dans ses deux mains.

Depuis le départ de M. Kergorlay, elle n'avait jamais parlé de lui; elle n'avait

pas même prononcé son nom tout bas. Mais à présent qu'une autre venait de solliciter en quelque sorte ses confidences, et de lui donner le droit d'épancher son cœur, elle sentit comme un flot de pensées qui lui venaient aux lèvres, toutes prêtes à déborder.

Elle regarda son amie.

Elle lut sur son visage tant de chaste ignorance, une pureté si profonde que ce serait un crime de la faire pénétrer, par d'inutiles et imprudents aveux, dans cette sphère orageuse de la passion, où elle-même se débattait avec une sorte d'angoisse. La réflexion générale l'emporta sur le sentiment égoïste. Elle se tut.

Au milieu de ses malheurs, Marthe avait du moins la consolation d'être délivrée des poursuites de Jollivet, qui lui étaient toujours odieuses, mais qui, en ce moment, arrivant si mal à propos, lui eussent paru plus insupportables encore.

XXI

Il se passait un phénomène étrange dans l'âme retorsede l'usurier. Pendant le congé que l'officier de marine avait passé à Viméuse, il avait entouré Marthe d'une surveillance incessante, à laquelle rien n'avait échappé. Il avait suivi à quelque distance, sur la bruyère, la promenade sentimentale des deux amoureux dans leur dernier rendez-vous. S'il n'avait pu rien voir de ce qui s'é-

tait passé dans la grotte des Roches-Vertes, il s'était du moins permis de supposer bien des choses. Il avait attendu les jeunes gens sur la grève avec une patience de sauvage; il avait suivi leur retour avec des envies féroces d'étrangler le vicomte. Il n'avait été retenu que par la crainte de n'être pas le plus fort. La façon dont les amoureux s'étaient quittés, avait achevé de l'éclaircir.

Il se dit que, dans de pareilles conditions, le mariage avec la fille de Lormeau, qui avait toujours été une mauvaise affaire, devenait une stupidité, et qu'en tous cas il fallait attendre.

Mais, de ce que la jalousie de Jollivet avait pris un corps, de ce qu'elle connaissait l'ennemi, il ne résultait point qu'il pût tuer d'un coup, et par un seul acte de sa volonté, une passion qu'il nourrissait en lui depuis si longtemps, et qui avait jeté de si profondes racines dans tout son être. Seulement, il lui fallait de prudentes réserves.

Toutefois, comme il était forcé de s'avouer l'empire irrésistible que, par sa seule présence, Marthe exerçait sur lui, il s'était sagement déterminé à ne la plus voir, jusqu'au moment où il aurait pris vis-à-vis d'elle une résolution définitive.

Trois mois se passèrent ainsi dans cette observation muette, sans que l'usurier eût seulement donné signe de vie à son débiteur. Il faisait le mort. Lormeau en était tout étonné; mais comme Jollivet n'était pas de ceux que l'on re-